

SGP Grant Projet – CMR/SGP/OP5/Y3/STAR/BD/13/01



RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET PHASE 1 PERIODE : JUILLET 2013-AVRIL 2014

DESTINATAIRES

- **PREFET DU HAUT-NYONG**
- **MAIRE DE LA COMMUNE DE DIMAKO**
- **DELEGUE DEPARTEMENTAL DES FORETS ET DE LA FAUNE DU HAUT NYONG**
- **CTFC**
- **SNV**
- **PRO PSFE-GIZ BERTOUA**
- **FORETS COMMUNAUTAIRES DE DIMAKO**

Juin 2014

Sommaire

Données de base.....	3
Introduction générale.....	4
• Contexte du projet.....	4
• Justification	4
Présentation du projet.....	5
Parties prenantes du projet.....	6
Etat d'avancement du projet.....	7
Les atouts et forces du projet.....	8
Les difficultés et contraintes du projet	9
Les perspectives du projet.....	9
Défis et leçons apprises.....	10

1. Données de base

Numéro du Projet:	SGP Grant Projet – CMR/SGP/OP5/Y3/STAR/BD/13/01
Nom du Projet:	Projet de Préservation des Ecosystèmes Forestiers gérés par les communautés villageoises et Peuples Autochtones de la commune de Dimako
Nom et adresses de l'organisation exécutante du projet	Alternatives Durables pour le Développement (ADD) Siège social situé face Mairie derrière le PMUC à Mbalmayo BP 281 Mbalmayo Cameroun Tel : 22 28 15 44 / 77 53 10 11 Fax : 22 28 15 44 Courriel: altdur@yahoo.fr ou info@alternativesdurables.org Website: www.alternativesdurable.org
Personne à contacter au sein de l'organisation exécutante	BINELI Stanislas Tel. 77531011 Email : altdur@yahoo.fr
Valeur du Projet	Total général : 49 123 000 FCFA <ul style="list-style-type: none">☞ Apport GEF SGP : 14.304.500 FCFA☞ Apport ADD : 13 701 000 FCFA☞ Apport commune Dimako : 2 530 000 FCFA☞ Apport des bénéficiaires : 18 587 500 FCFA
Démarrage du Projet :	10 Juillet 2013
Durée du projet	18 mois (Juillet 2013-Décembre 2014)

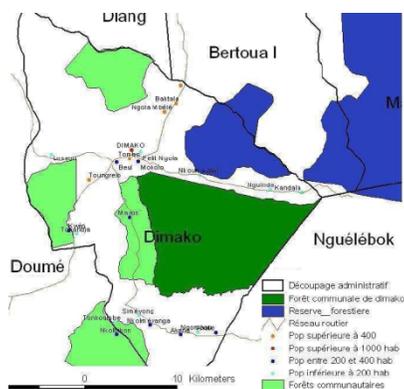
2. Introduction générale

2.1 Contexte du projet

En octobre 2012, le GEF Small Grants Programme du PNUD a lancé un appel à propositions de projets en direction des organisations communautaires et de la société civile du Cameroun afin de leur permettre de réaliser des projets dans les domaines focaux du changement climatique, de la biodiversité, de la gestion durable des forêts, de la dégradation des terres, des eaux internationales, des polluants organiques persistants/polluants chimiques. Ces Projets communautaires de base doivent atteindre des objectifs environnementaux et en même temps appuyer la réduction de la pauvreté et le renforcement des objectifs locaux de développement. Suite à cet appel à propositions, Alternatives Durables pour le Développement (ADD) a soumis une proposition intitulée « *Projet de Préservation des Ecosystèmes Forestiers gérés par Les Communautés villageoises et les peuples Autochtones de la commune de Dimako* » en abrégé PREFOCAD.

2.2 Justification

Le Projet de Préservation des Ecosystèmes Forestiers gérés par Les Communautés villageoises et les peuples Autochtones de la commune de Dimako est une réponse de l'ONG ADD aux problématiques soulevées par deux études de base réalisées dans l'arrondissement de Dimako.



La première étude réalisée du 09 au 14 Janvier 2012 a permis de faire l'état des lieux de la gestion des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières. Les résultats obtenus ont permis d'établir une situation de référence restituée le 30 Mars 2012 à l'Hôtel de ville de Dimako en présence de tous les acteurs du secteur forestier.

La deuxième étude réalisée de Mai à Août 2012 a permis de faire le diagnostic de la gouvernance des forêts communautaires de Dimako. Réalisée dans le cadre d'un stage accordé à un étudiant de nationalité française de l'Université Paris VII & Paris I, l'étude a fait l'objet d'une restitution organisée le Mardi 07 Août 2012 à l'hôtel de ville de Dimako. Y ont pris part, outre les responsables de l'ADD, les communautés locales et autochtones, les services déconcentrés de l'Etat (MINFOF, MINADER, MINAS, MINPROFF) les responsables des forêts communautaires, des opérateurs du secteur bois et des PFNL, ainsi que les autorités administratives, municipales et traditionnelles.

L'une et l'autre étude ont mis en relief nombre de problèmes qui nécessitent que des actions complémentaires à celles menées notamment par le Pro PSFE-GIZ et CTFC soient mises en œuvre pour améliorer l'impact de la gestion décentralisée des forêts dans les conditions de vie des communautés locales et autochtones de l'arrondissement de la Dimako.

3. Présentation du projet

Le Projet de Préservation des Ecosystèmes Forestiers gérés par Les Communautés villageoises et les peuples Autochtones de la commune de Dimako en abrégé PREFOCAD est en cohérence avec plusieurs objectifs de développement poursuivis au niveau local, national et mondial.

Au niveau local

Le projet contribue à la réalisation des axes stratégiques 4, 6 et 7 relatifs à la gestion de l'environnement et du développement durable, à la stimulation de la participation locale au développement et à la promotion de l'économie locale du Plan Communal de Développement 2010-2014 de la commune de Dimako.

Au niveau des priorités nationales

Les actions du PREFOCAD visent à « *Promouvoir les valeurs reconnues de la diversité biologique et ses éléments (à court terme) et évaluer les richesses ignorées de la forêt afin de conscientiser les populations sur l'importance de la diversité biologique et encourager toutes les parties prenantes à s'impliquer avec plus d'engagement dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et ses composantes* », But stratégique N°2 des Stratégies du Plan d'Action National de la Diversité Biologique

Au niveau du bailleur de fonds

Le PREFOCAD contribue à « *Intégrer la conservation de la biodiversité et son utilisation durable dans les systèmes de production des paysages à travers des initiatives et actions communautaires* » Objectif Immédiat N°2 du SGP en OP5.

Au niveau des priorités mondiales

Le PREFOCAD participe au But stratégique B des Objectifs de Aichi-Nagoya et contribue à l'atteinte de son Objectif N°5 « *d'ici 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites* ».

La période de mise en œuvre du PREFOCAD s'étale de Juillet 2013 à Décembre 2014, avec des actions prioritairement axées sur :

- ☞ Le renforcement de la prise de conscience des acteurs clés du secteur forestier sur les enjeux d'une gestion durable des forêts dans un contexte de changement climatique et de REDD+ ;
- ☞ L'amélioration de la gestion de la vie associative au sein des entités juridiques responsables de la gestion des forêts communautaires ;
- ☞ Le développement de l'esprit entrepreneurial chez les femmes et les Baka qui exploitent les PFNL ;
- ☞ Le reboisement des zones dégradées par l'exploitation forestière.

Mais les objectifs assignés à ces actions ne pourraient être atteints sans une implication active de l'ensemble des acteurs clés identifiés au cours des études citées plus haut.

4. Les parties prenantes du projet

Pour garantir l'efficacité et la pérennité du projet, ADD a misé sur une approche inclusive axée sur la participation et la mobilisation des ressources auprès des acteurs suivants :

1. L'ONG ADD : C'est l'organisation porteuse du projet. Elle assure 28% des contributions du projet à travers la prise en charge des frais de communication, des salaires du personnel, des perdiems et des frais de déplacements pour certaines missions sur le terrain sans oublier la mise à disposition des principaux matériels de travail (vidéoprojecteur, caméra,...).
2. Le GEF Small Grant Programme du PNUD (GEF SGP) : C'est le principal partenaire financier du projet avec 29% des contributions mobilisées. Il s'agit d'un subside de 14 304 500 FCFA versé en trois (3) tranches et géré suivant un Memorandum Of Understanding (MOU) signé le 10 juillet 2013 entre ADD et le GEF SGP.
3. La commune de Dimako : Sa contribution estimée à 5% n'en demeure pas moins indispensable pour la mise en œuvre du projet. Cette contribution se décline sous plusieurs formes :
 - ☞ La mise à disposition de la salle des Actes en vue de la tenue des réunions du projet ;
 - ☞ L'appui en ressources humaines à travers la mise à disposition du projet du chef de la cellule de foresterie communale et le point focal PFNL ;
 - ☞ La mise à disposition d'une benne (avec carburant et chauffeur) pour assurer le transport de la terre noire sur les sites ciblés en vue de la mise en place des pépinières communautaires ;
 - ☞ La mise à disposition de plantules disponibles à introduire dans lesdites pépinières ;
 - ☞ La mise à disposition d'un bureau servant de cadre de travail à l'équipe du projet ;
 - ☞ Toute autre assistance jugée utile en vue de la réussite du projet.
4. Les communautés locales : Leurs apports représentent 38% des contributions du projet. Elles sont chargées de la mise à disposition de matériels d'exploitation des PFNL, de l'achat de produits phytosanitaires, de la prise en charge de la restauration de l'équipe du projet, du paiement des frais de transport de leurs délégués, etc. Elles sont représentées par des entités associatives qui gèrent les sept (7) forêts communautaires actuellement recensées dans l'arrondissement de Dimako, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Présentation des forêts communautaire de Dimako

Nom de la forêt communautaire		Superficie (Hectare)	Année de démarrage	Villages riverains	Habitant (RPGH)
1	GIC APOBA	4900	2009	Petit Pol ; Nkolbikon ; Tonkoumbe ; Simeyong ; Nkolmeyanga ; Grand Pol	2581
2	APROKDT	3 341	Convention en cours de signature	Toungrelo ; Djandja ; Kouen	869
3	GIC PALOBA	3900	2009	Baktala ; Longtimbi	1800
4	CADBAP	2970	2009	Beul ; Mayos ; Petit Pol	1270
5	GIC IKOMBO BEKOUME	3050	En cours de réservation	Grand Ngolambebe Petit Ngolambebe	1500
6	GIC les Débrouillards	2864	2013	Tahate	350
7	GIC AVAB	1227	2013	Bongossi	400
TOTAL		22 252		18	8 770

Source : Rapports ADD

5. Etat d'avancement du projet

Un Rapport d'avancement du projet portant sur la phase 1 (Juillet 2013 à Avril 2014) a été élaboré par ADD, transmis au GEF SGP qui l'a validé en Mai 2014. Il indique que 713 personnes constituées de 478 hommes et 235 femmes dont 84 Baka ont activement pris part aux treize (13) activités planifiées et menées dans le cadre de la phase I du projet. Les objectifs poursuivis au cours de la période ont été atteints à près de 80% compte tenu du non achèvement des certaines activités relatives à la conscientisation des acteurs du secteur forestier sur les enjeux de la gestion durable des forêts et à la redynamisation de la vie associative au sein des entités juridiques responsables des forêts communautaires.



Les progrès enregistrés sur le terrain sont tangibles et la satisfaction des populations est perceptible. Ces effets combinés sont le résultat du « procès » de la gestion des ressources forestières et des revenus des forêts communautaires, organisé, autant dans les villages qu'à Dimako. Et déjà de nombreux conflits, tant intracommunautaires qu'inter communautaires ont été diagnostiqués et certains gérés avec maestria, non sans le concours décisif de l'exécutif communal, de l'autorité administrative locale et des autorités traditionnelles. De nombreux progrès sont

donc observables dans les communautés de Dimako comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Présentation des progrès obtenus après la phase I

Nom de la forêt communautaire		Situation de départ	Résultats obtenus à l'issue de la phase I du projet
1	APROK de Kouen, Djandja, Toungrelo	-Bureau fictif -Gestion opaque des revenus -Conflits intracommunautaires et intercommunautaires -Exploitation anarchique des ressources forestières -Contentieux administratifs -Menaces de mort	-Nouveau bureau élu -Structures et modalités de gestion renforcées -Conflits apaisés et réconciliation amorcée au sein et entre Kouen, Djandja et Toungrelo -Dénomination de l'association revue -Scies et matériels d'exploitation saisis -Contentieux administratifs mieux suivi -Comité riverain du secteur route sensibilisé
2	PALOBA de Baktala, Longtimbi	-Bureau fictif -Manque d'exploitation forestière car accès difficile en forêt	-Organes de gestion redynamisés -Certificat Annuel d'Exploitation acquis -Recherche active d'un opérateur forestier entamée -Comité riverain du secteur route sensibilisé
3	CADBAP de Beul, Petit Pol, Mayos	-Marginalisation des Baka -Abattage du Moabi -Foyer communautaire construit sur un site privé	-Conclave tenu et projets des Baka identifiés -Situation du foyer communautaire en cours d'examen -Abattage du Moabi interdit et dénoncé -Comité riverain du secteur savane et centre sensibilisé
4	APOBA de Petit et Grand Pol, Nkolbikon, Tonkoumbe.	-Rétention de l'information -Détournement de fonds -Comptes administratifs truffés d'informations fausses	-Organes de décision redynamisés -Structures et modalités de gestion renforcées -Comité riverain du secteur Pol sensibilisé -Fausses informations dénoncées

	Simeyong, Nkolmeyanga,	à propos des projets sociaux réalisés par APOBA	-Comité riverain du secteur Pol sensibilisé
5	IKOMBO BEKOUME de Ngolambe I et II	-Bureau inactif -Exploitation anarchique des ressources forestières -Litige foncier à « boching » avec GIC PALOBA -Conflits avec l'autorité administrative	-Organes de décision redynamisés -Mainmise du chef du village Ngolambe I réduite sur la forêt -Un trio composé de 2 conseillers municipaux et d'une élite intérieure désigné pour gérer les opérations forestières - Processus de réservation de la forêt communautaire relancé (cotisations villageoises amorcées, Attestation de mesure de superficie acquise,...) -Dialogue entre parties prenantes amorcé -Comité riverain du secteur route sensibilisé
6	AVAB de Bongossi	-Difficultés à obtenir le CAE -Difficultés à trouver un opérateur forestier	-Synergies amorcées avec les autres entités forestières via l'AFCADI -Comité riverain du secteur Pol sensibilisé
7	Les Débrouillards de Tahate	-Difficultés à obtenir le CAE -Difficultés à trouver un opérateur forestier	

D'autres progrès globaux enregistrés dans le cadre du projet sont les suivants :

- ☞ La conscientisation des acteurs sur la situation écologique des forêts communautaires à travers la distribution de 250 fiches récapitulatives des résultats de l'étude de référence ;
- ☞ La création de l'Association des Forêts Communaires de l'Arrondissement de Dimako (AFCADI) ;
- ☞ L'identification et la priorisation par forêt communautaire des projets collectifs auxquels les revenus forestiers seront prioritairement dévolus conformément à l'article 22 alinéa 2 de l'arrêté N°76 ;
- ☞ L'installation de plaques signalétiques du projet dans l'arrondissement de Dimako ;
- ☞ La mise en route (en cours) d'une synergie d'action avec SNV, FODER, Enviro-Proetct, Pro PSFE-GIZ en faveur des forêts communaires de Dimako ;
- ☞ La préparation en cours d'une étude sur la valorisation des PFNL à Dimako ;
- ☞ La mise à disposition de l'AFCADI d'outils de communication publique (e-mail, dépliants,...) ;
- ☞ La présentation de l'expérience de Dimako aux participants de la formation en gouvernance forestière à l'Université de Wolverhampton UK le 22 Mai 2014 ;

6. Les atouts et forces du projet

La mise en œuvre efficace du projet bénéficie d'un certain nombre d'atouts qui sont les suivants :

- ☞ L'approche du projet est inclusive et favorise la mise en place d'un environnement propice à la concertation et au dialogue pluri acteurs ;
- ☞ La connaissance du contexte local et la confiance dont l'équipe d'ADD jouit auprès des communautés locales et autochtones ;
- ☞ L'appui constant de la commune de Dimako via la mise à disposition de la salle des Actes ainsi que l'implication de l'exécutif communal dans les activités du PREFOCAD ;
- ☞ La complémentarité du PREFOCAD avec des actions en cours menées par d'autres acteurs (CTFC, Pro PSFE-GIZ Bertoua) agissant dans l'arrondissement de Dimako.

7. Les difficultés et contraintes du projet

La mise en œuvre du PREFOCAD connaît quelques difficultés et contraintes qui pourraient compromettre l'atteinte des objectifs poursuivis. Il s'agit :

- ☞ Du retard observable dans le respect du chronogramme d'exécution des activités, consécutif au transfert tardif des virements du GEF SGP ;
- ☞ La démission du Coordinateur technique du projet recruté à ZSL une organisation Britannique agissant au Cameroun et spécialisée dans la protection de la faune sauvage ;
- ☞ Le cambriolage des bureaux de l'ADD à Mbal Mayo avec comme conséquence la disparition de nombreux équipements (caméra, vidéoprojecteur, ordinateur, mémoire externe, GPS,...) utilisés lors de la mise en œuvre du projet ;
- ☞ L'incapacité de l'Agence Express Union de Dimako à gérer le subside réservé à la mise de départ d'un fonds d'appui rotatif en faveur des activités de valorisation des PFNL menées par les femmes et les peuples autochtones ;

Néanmoins, elles font l'objet des mesures correctives qui sont convenues avec l'ensemble des parties prenantes en vue d'atténuer leurs effets rédhibitoires sur les activités menées.

8. Les perspectives du projet

La seconde phase du projet s'annonce pleines de défis. Il s'agit notamment de la mobilisation des ressources aussi bien matérielles que financières et l'appui attendu de la commune de Dimako est crucial comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Défis phase II du projet et rôles des acteurs clés

Les défis pour les phases finales du projet	Rôles des acteurs clés		
	Forêts communautaires	ADD	Commune de Dimako
Mieux négocier les cahiers de charges des exploitants et les prix des produits issus des forêts communautaires	-Se concerter et négocier collectivement à travers l'AFCADI -Révision des PSG caducs -S'arrimer à la REDD+ et au FLEGT	-Rendre l'AFCADI fonctionnel -Promouvoir le networking local, régional, national voire international des acteurs du secteur forestier de Dimako -Renforcer les capacités de négociation et d'intervention	-Collecter et analyser les rapports semestriels et les comptes administratifs des forêts communautaires -Assurer l'appui-conseil des forêts communautaires et de l'AFCADI
Diversifier les sources de revenus des forêts communautaires à travers la valorisation des 5 PFNL suivants : le Ndock, le Mbalaka ou Plat plat, le Koutou, le Poivre sauvage et l'Atanga	-Identifier les exploitants des PFNL (collecteurs, transformateurs,...) -Avaliser les demandes de crédit -Accompagner les opérations d'exploitation et/ou d'écoulement des PFNL	-Mettre en place un fonds 1.000.000 FCFA destinés aux femmes et aux Baka exploitants les PFNL -Organiser et coordonner l'exploitation des PFNL -Développer un système d'information sur l'offre et la demande des PFNL	-Mettre à disposition un expert (KORGUE Paul) -Assurer l'appui technique et logistique -Participer à la coordination des opérations de collecte et d'écoulement des produits
Mettre en place 5 pépinières communautaires de 1 500 plants chacune en vue de reboiser 5 hectares du couvert végétal dégradé	-Collecter des plantules -Acheter des produits phytosanitaires -Identifier et prendre en charge les pépiniéristes -Identifier les sites à reboiser -Suivre les pépinières	-Renforcer les capacités des pépiniéristes -Doter les forêts communautaires en matériels de pépinière	-Mettre à disposition un expert (EBALE Roger) -Mettre à disposition un camion (avec chauffeur et carburant) pour l'évacuation de la terre noire sur les sites de pépinière -Appuyer en plantules

Réduire le sciage sauvage du bois y compris des essences interdites d'exploitation	-Prévenir et dénoncer les récidives	-Renforcer les capacités de surveillance de l'exploitation forestière -Dénoncer les récidives	-Assurer l'appui-conseil des forêts communautaires -Doter les comités riverains d'un budget de fonctionnement en vue de la surveillance des opérations d'exploitation forestière
Réaliser des projets communautaires priorités	-S'arrimer à l'arrêté conjoint N°76 -Rendre compte de l'exploitation forestière et des revenus	-Poursuivre la sensibilisation sur l'Arrêté conjoint N°76 -Renforcer les capacités d'intervention des commissaires aux comptes -Réaliser des études de faisabilité des projets priorités -Appuyer la conception des dossiers de recherche de financement -Appuyer la recherche de financement -Accompagnement des projets	-Doter les comités riverains d'un budget de fonctionnement en vue du suivi de la gestion des revenus générés par les FC -Collecter et analyser les rapports semestriels et comptes administratifs des forêts communautaires -Parrainer les dossiers de recherche de financement -Assurer l'appui financier et logistique des projets -Suivre les opérations
Célébrer la 43 ^e Journée Mondiale de l'environnement	-Prendre part aux manifestations organisées par ADD	-Organiser un débat radiophonique sur le thème	-Prendre part aux manifestations organisées par ADD
Capitaliser et diffuser l'expérience	-Donner leurs avis sur les activités menées et les progrès atteints	-Collecter les données -Diffuser les leçons apprises	-Donner ses avis sur les activités menées et les progrès atteints

9. Défis et leçons apprises

La capacité des forêts communautaires à fournir des produits issus des espaces sous gestion durable et exploités dans une optique pérenne est inexorablement liée à l'adoption de pratiques de bonne gouvernance dans le mode de gestion de ces massifs forestiers. Mais douze (12) années après leur avènement dans l'arrondissement de Dimako, force est de constater que, dans les forêts communautaires de Dimako, c'est le sciage sauvage et la déforestation qui ont droit de cité, que les deniers publics issus de l'exploitation des FC sont impunément mal gérés, et que très peu de projets de réduction de la pauvreté sont réalisés dans les villages. Avec un impact écologique, social et économique aussi mitigé, il est urgent de trouver des voies et moyens urgents pour traiter ces maux qui sont, aussi bien, les causes que les conséquences de la mal gouvernance.



Pour y parvenir, l'une des voies à suivre est de rendre opérationnelles les instances de décisions existantes dans les entités juridiques. Leur rôle d'animation de la vie associative est crucial dans la

mesure où ils permettent aux collectivités riveraines des forêts d'être au peigne fin des décisions prises ou à prendre, ainsi que des opérations enclenchées avec les partenaires. Une mise à niveau des capacités d'intervention des membres desdites instances est alors nécessaire, notamment, pour les commissaires aux comptes chargés du contrôle comptable et financier, et des membres des comités locaux en charge de la surveillance des opérations forestières. Cette mise à niveau se présente aussi comme un passage obligé pour améliorer le système de communication des forêts communautaires, actuellement très rudimentaire et peu fiable.

Depuis l'avènement de l'Arrêté Conjoint N°76 MINATD/MINFI/MINFOF signé le 26 Juin 2012, les FC ont l'obligation de produire tous les six (6) mois, un compte administratif retraçant toutes les opérations effectuées en forêt et répertoriant les réalisations effectuées par les revenus issus de l'exploitation de la forêt communautaire (art 18 alinéa 4 et art 23 alinéas 2 et 3). Copies desdits rapports sont transmises obligatoirement pour information à tous les conseillers municipaux, au délégué départemental du MINFOF, au contrôleur départemental des finances, au Préfet territorialement compétent, au Président du comité communal et du comité riverain.

L'impact d'une telle communication aurait pour effet d'améliorer l'image de marque des entités juridiques, elles qui sont porteuses et initiatrices des projets des communautés locales. Dans ce sens, elles sont appelées à respecter la clé de répartition des revenus issus de l'exploitation des FC, comme le stipule l'Arrêté N°76 en son article 22 alinéa 2 « *les recettes issues des forêts communautaires sont affectées à hauteur de 10% maximum au fonctionnement de l'entité juridique concerné et de 90% minimum à la réalisation de projets contenus dans le PSG* ». Ensuite, les entités juridiques doivent s'investir dans le fund raising, avec la possibilité de collecter des ressources financières pouvant les soutenir dans la réalisation des œuvres sociales répertoriées dans leurs PSG, et non pas les projets décidés unilatéralement par les gestionnaires. Ce rôle de fund-raiser exige des entités juridiques qu'elles soient crédibles, et aptes à assurer une gestion transparente des ressources. Un renforcement des capacités s'avère donc nécessaire question d'améliorer leur capacité de réédition des comptes et l'aptitude des gestionnaires à gérer un cycle de projets. Les projets en question doivent faire l'objet d'études de faisabilité, et ADD peut aider en cela à travers la mise à la disposition des entités juridiques, d'étudiants stagiaires que l'association accueille chaque année.

En outre, l'Association des Forêts Communautaires de l'Arrondissement de Dimako (AFCADI) mise en place doit pouvoir jouer un rôle de premier plan dans l'animation du dialogue ainsi prôné, entre les FC agissant en synergie, et leurs partenaires, qu'ils soient institutionnels ou économiques. L'AFCADI est donc appelée à travailler de manière à améliorer la coopération entre les FC et la commune de Dimako, entre autres, par une meilleure coordination des processus de partage des données et des expériences. La commune de Dimako se présente aux FC comme un partenaire de choix, au regard de sa capacité à mobiliser des ressources financières, ou à endosser auprès des bailleurs de fonds des projets permettant d'amorcer une approche participative de l'allègement de la pauvreté.

La commune de Dimako a également son expérience à faire valoir en matière d'exploitation forestière. Elle qui, par la voix du 1^{er} Adjoint au Maire, s'est engagée « *à ne lésiner sur aucun moyen pour aider les FC à sortir de l'illégalité et à les accompagner dans la gestion de leurs ressources forestières et de leurs revenus* », aurait un rôle de suivi qui pallierait, tant soit peu, au laxisme que l'on observe chez les agents locaux du MINFOF, par ailleurs coupables de nombreuses collisions d'intérêt dans leurs relations avec les opérateurs économiques.

Elle agirait ainsi, avec à ses côtés, les comités riverains dont la proximité avec les entités juridiques et la forêt sont un atout majeur pour effectuer des contrôles efficaces permettant de lever le flou

artistique entretenu par les gestionnaires autour des volumes de bois réellement prélevés en forêt. Lever cette contrainte au niveau local favoriserait automatiquement une plus grande cohésion sociale, une meilleure gestion des écosystèmes, et un gain financier non négligeable à investir dans des projets de réduction de la pauvreté.

Parlant de cohésion sociale, l'on a constaté que certains chefs des villages, à l'instar de ceux de Ngolambele, Kouen, et celui de Baktala (dans une moindre mesure), sont fortement impliqués dans la manipulation des fonds provenant de l'exploitation des forêts communautaires GIC IKOMBO BEKOUME, GIC APROKDT et GIC PALOBA. Les soupçons qui découlent de la gestion opaque desdits fonds les décrédibilisent aux yeux de leurs sujets, affectant leur capacité à mobiliser leurs communautés, et anéantissant leur autorité. A voir leur désarroi lorsqu'ils sont confrontés à la désapprobation publique de leurs actes, il semble urgent de repenser la manière d'impliquer les chefs traditionnels dans le processus de foresterie communautaire de sorte que leur dignité, leur autorité publique et morale soit restaurée.